

PRE-INSCRIPTION école primaire 2024-2025

- A partir du 15 mars, vous pourrez retirer le dossier en mairie. Il comprendra la fiche de renseignements et les documents annexes (fiche d'urgence, autorisations sorties / photos).
- Vous seront aussi demandés :
 - un **justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois,
 - un certificat de **radiation** (pour les enfants venant d'une autre école),
 - une copie des **vaccinations** (à jour),
 - une copie du **livret de famille** (complet : parents + fratrie),
 - une attestation d'**assurance scolaire** avec les mentions : **responsabilité civile** et **individuelle accident**,
 - une **photo d'identité**.
- L'ensemble du dossier sera à remettre en mairie. Si vous souhaitez visiter l'école, vous pourrez alors prendre contact avec le directeur.
- Pour les parents des futurs élèves de Petite Section, une réunion d'information et une visite de l'école seront proposées en JUIN.

Remarque :

Si votre enfant est déjà inscrit à l'école primaire pour l'année 2023-2024, aucune nouvelle inscription n'est demandée (y compris lors du passage de la maternelle à l'élémentaire).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le directeur.